

Les Infos Municipales

L'actualité et les dernières nouvelles de la commune.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.saint-abraham.fr

Facebook **Commune de Saint Abraham** - Instagram **communedesaintabraham** -

Application **Panneau Pocket** – Chaîne YouTube **Commune de Saint Abraham**



Recensement militaire pour les jeunes nés entre le **1er juin** et le **31 août 2005**.

Obligatoire pour les garçons et les filles dans les 3 mois suivant l'anniversaire de leurs 16 ans.

Se présenter à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.



LA COMMISSION CULTURE RECHERCHE EN DONS TOUT TYPE DE CD, MEME RAYÉS POUR UN PROJET EN VUE DE LA SEMAINE BLEUE EN OCTOBRE PROCHAIN. SI VOUS AVEZ DE VIEUX CD DONT VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉBARRASSER, VOUS POUVEZ LES DÉPOSER EN MAIRIE OU AUX HEURES DE BIBLIOTHEQUE. D'AVANCE MERCI.

MISSIONS « ARGENT DE POCHE »

Dans le cadre du dispositif « Argent de poche » 6 jeunes ont répondu présent cet été et ont effectué plusieurs missions auprès de Denis, agent communal.

Pour rappel, chaque mission de 3h30 est rémunérée 15€. La commune propose régulièrement ce dispositif aux jeunes Abramais(es) de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires. Merci à Estelle, Lenny, Malo, Rose-Alice, Tristan et Youenn pour leur implication au sein de la commune!



ETUDE HISTORIQUE DE L'ÉGLISE

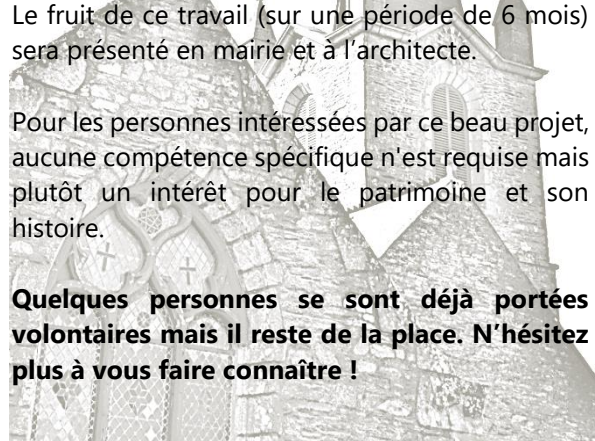
Pour rappel, le conservateur du Patrimoine du conseil départemental, Monsieur Diego Mens, propose de mener une étude historique de l'église et de mettre en place un groupe de travail composé de volontaires.

Ce groupe de 6 à 8 personnes aura pour mission de décrypter l'édifice en étudiant le bâti mais aussi les ressources documentaires.

Ces volontaires mèneront des recherches iconographiques et photographiques anciennes sur des bases de données, une transcription et une analyse des documents des archives publiques et de la paroisse seront opérés avec l'appui technique de lecture des archives départementales et du conservateur pour le volet architectural et artistique. Des visites sur des sites comparables et proches seront organisées pour établir des comparaisons d'architecte et de mobiliers. Des fiches détaillées sur le mobilier pourront être rédigées ainsi qu'une synthèse sur l'histoire de l'église avec les illustrations. Le fruit de ce travail (sur une période de 6 mois) sera présenté en mairie et à l'architecte.

Pour les personnes intéressées par ce beau projet, aucune compétence spécifique n'est requise mais plutôt un intérêt pour le patrimoine et son histoire.

Quelques personnes se sont déjà portées volontaires mais il reste de la place. N'hésitez plus à vous faire connaître !



NOCES D'OR DE JEAN-MARIE ET COLETTE

C'est auprès de leurs proches que Jean-Marie et Colette Bey ont renouvelé leurs vœux le 07 août dernier à l'occasion de leurs Noces d'Or.

50 années d'engagement débutées le 07 août 1971, jour de leur mariage à Tréal. Deux enfants viendront parfaire cette union. Résidents sur Paris mais passant régulièrement par la Bretagne lors de leurs vacances et leurs visites chez la famille, c'est en 1990 qu'ils décident de construire leur résidence secondaire sur Saint-Abraham où ils s'installeront définitivement au moment de la retraite.

Depuis ils n'ont cessé tous les deux d'être présents, disponibles et impliqués pour leur commune. Jean-Marie notamment, en tant que 1^{er} adjoint. Nous les félicitons à nouveau pour ces 50 belles années passées ensemble et leur souhaitons le meilleur pour les nombreuses années à venir...Vive les mariés !



CONCOURS MAISONS FLEURIES

La commission fleurissement s'est réunie en juin pour sillonner la commune en vue de sélectionner quelques maisons fleuries répondant aux critères de sélections départementales. Après avoir rencontré les propriétaires et avec leurs accords, nous avons donc pris quelques clichés de leurs jardins ou façades. Toutes ces maisons seront récompensées à hauteur du fleurissement communal, nous les contacterons dans les semaines à venir. Deux d'entre elles se sont vues concourir après sélection de la commission au concours départemental et l'une d'elle a été sélectionnée.



ARBRE À SOUHAIT(S)

Depuis 2018, un fil rouge est proposé comme fil conducteur sur le territoire lors de la semaine bleue, qui se tient cette année du 04 au 10 octobre. Il a pour but de rassembler un maximum d'acteurs du territoire (associations, écoles, structures pour personnes âgées, multi-accueils, etc...) sur un projet commun.

Et si vous aussi, habitants, vous participiez à ce fil rouge ?

Pour cette année 2021, il est proposé, à partir d'un support qu'est l'arbre, d'habiller celui-ci de façon originale, à l'heure où l'automne lui fait perdre ses feuilles.

Plusieurs arbres sur la commune vont être choisis pour participer à ce fil rouge.

L'école va définir son thème à la rentrée.

De son côté la commission culture a souhaité faire participer les habitants. Deux arbres seront à votre disposition au mois d'octobre. Le premier sera l'arbre à souhait(s) de Saint-Abraham. Un arbre où vous pourrez noter sur un support qu'est le CD-Rom, TOUT ce que vous aimeriez voir sur la commune. Ce que vous souhaiteriez y trouver, de la chose la plus simple à la plus fantasque ! Soyez force d'idées, même les plus utopiques.


Après tout, rien n'est impossible ? Nous vous donnerons dans le prochain bulletin municipal des informations plus précises, réfléchissez dès à présent à ce que vous allez y inscrire !

Le second arbre, de par le mois où se tiendra le fil rouge, sera axé sur « Octobre Rose » qui sensibilise au dépistage du cancer du sein. La campagne qui se tient du 1^{er} au 31 octobre sera l'occasion pour tous de venir décorer l'arbre qui lui sera dédié et le parer de rose. Rubans, tricot, objets, décorations de toutes sortes. Une seule obligation : que ce que vous y accrocher soit rose ! Nous vous attendons nombreux également sur ce projet qui rallie en plus à une cause importante.

Le jury départemental s'est ainsi déplacé fin juillet. Verdict à l'automne. Nous tenons à remercier chacun des habitants pour leur accueil. Nous nous retrouverons bientôt !

Les élu(e)s de la commission ont vu de nombreuses maisons joliment fleuries et très agréables à regarder. La commune renouvellera l'opération l'an prochain, n'hésitez pas à fleurir généreusement vos jardins ou façades !

VOUS ATTENDEZ UN ENFANT ?



**Futurs parents :
des réunions
pour vous informer**


Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale et le Réseau Périnatalité Bretagne. Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et

une sage-femme du réseau Périnatalité Bretagne, et abordent :

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant
- ▶ Le suivi médical de la maman et la prévention santé
- ▶ Le programme de retour à domicile après l'accouchement
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale et la Caf
- ▶ Le suivi médical de l'enfant
- ▶ Vos relations avec les différents organismes

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur : [ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/droits-et-démarches/famille/maternité, paternité, adoption/grossesse](http://ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/droits-et-démarches/famille/maternité,paternité,adoption/grossesse)



Lieu et horaires des réunions	Date
Vannes de 18h30 à 20h30 Siège de la CPAM - 60, rue Anita Conti, zone de Laroiseau 2 <i>(veuillez-vous présenter avant 18h30, passé cet horaire, pour des raisons de sécurité les portes seront fermées)</i>	Judi 7 octobre
Lorient de 18h30 à 20h30 Espace les grands Larges - 25 avenue Général de Gaulle	Mardi 9 novembre
Vannes de 18h30 à 20h30 Siège de la CPAM - 60, rue Anita Conti, zone de Laroiseau 2 <i>(veuillez-vous présenter avant 18h30, passé cet horaire, pour des raisons de sécurité les portes seront fermées)</i>	Mardi 30 novembre
Lorient de 18h30 à 20h30 Espace les grands Larges - 25 avenue Général de Gaulle	Judi 16 décembre

Dans le cadre de la stratégie d'endiguement du virus COVID-19, le port du masque sera obligatoire durant ces séances d'information.

Les dates du 1^{er} semestre 2022 seront disponibles sur le site ameli.fr fin décembre 2021



ENVIRONNEMENT

ET MA CONFITURE ALORS ?!



Lorsque les jardins sont mitoyens, il arrive que **les fruits se développent sur des branches qui surplombent notre jardin**. Dans ces cas-là, les pommes, les poires, les figues, les prunes sont à portée de main, **mais a-t-on réellement le droit de les cueillir** alors qu'ils se développent sur l'arbre de notre voisin ?

Selon l'article 673 du code civil « **Les fruits tombés naturellement de ces arbres lui appartiennent** ». De la sorte, tant que **les fruits sont sur l'arbre, ils appartiennent au propriétaire de ce dernier**, donc au voisin. Vous n'avez pas le droit de les cueillir. Mais, **lorsque le**

fruit tombe, il appartient au propriétaire du terrain sur lequel il est tombé. Si c'est le vôtre, vous pouvez le ramasser. Attention toutefois, vous n'avez pas le droit de secouer les branches de l'arbre de votre voisin pour en faire tomber les fruits sur votre propriété !

Aller cueillir des fruits sur la propriété de votre voisin ou sur les branches d'arbres qui dépassent chez vous est une **infraction pénale considérée comme un vol**. Le coupable peut écoper de trois ans de prison avec une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 €. [Ça faire cher la prune !]

Pour garder une bonne relation avec vos voisins, **demandez-leur l'autorisation de cueillir leurs fruits**.

Dans le cas où vous suspectez vos voisins de cueillir illégalement les produits de vos vergers ou de vos potagers, commencez par tailler vos végétaux. Puis entamez des **démarches à l'amiable**. Un avertissement verbal ou un courrier amical peuvent faire l'affaire.

VIE DES ASSOCIATIONS

Venez nous rejoindre chaque MARDI à l'USSAC GYM dès le mardi 07 Septembre **de 20h30 à 21h30** pour pratiquer des séances variées (Renforcement musculaire / Cardio / Stretching / LIA) tout au long de l'année hors vacances scolaires.

Les séances sont encadrées par un professeur diplômé de Profession Sport 56 et se déroulent à la salle du complexe sportif des Nouettes à la Chapelle Caro.

La cotisation annuelle est de 55 € (possibilité de régler en Chèques vacances ou Coupons Sport)

Un protocole sanitaire sera mis en place selon les directives imposées (vérification du pass sanitaire, distanciation physique, désinfection du matériel). Il est recommandé d'apporter son propre tapis à chaque cours. Contacts (de préférence après 18h)

Isabelle Fournard (06 72 02 16 28 ou isabellefournard@gmail.com)

Maryvonne Quénot (02 97 74 87 60) Laurence Blanchet (02 97 74 96 24)

VIE DES ÉCOLES

Ecole publique intercommunale Pablo Picasso

Téléphone de l'école : 02.97.74.87.20 - Mail : ec.0561519x@ac-rennes.fr

3 Rue Jules Ferry, Val d'Oust

Horaires de l'école : 09h00/12h00 et 13h30/16h30

Horaires de la garderie : 7h15/8h50 et 16h45/19h00



Ecole Notre Dame de Lourdes

Téléphone de l'école : 02.97.74.82.17 - Mail : eco56.ndl.st-abraham@enseignement-catholique.bzh

10, rue des écoles. St Abraham

Horaires de l'école : 8h35/12h00 et 13h30/16h20

Horaires de la garderie : 7h15/8h30 et 16h30/19h00

+ retrouvez toute l'actualité du RPI sur ecolesrpichapellecarostabraham.over-blog.com



La rentrée avant la rentrée

Comme l'an passé, les élèves de la petite section à la grande section sont invités à venir le **mardi 31 août, de 16h30 à 18h30** rencontrer

leur enseignante, visiter leur classe, mais aussi déposer :

les couvertures, serviettes, oreillers, boîtes de mouchoirs...

Pour toute information ou inscription, nous serons présentes à l'école :

Lundi 30 août de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Mardi 31 août de 16h30 à 18h30

Mercredi 1^{er} septembre de 9h00 à 12h00.

N'hésitez pas à nous contacter par mail pour convenir d'un rendez-vous. (Contact ci-dessus).

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et Mercredi : 9h-12h30/13h30-17h. Mardi : 9h-12h30. Jeudi : Fermeture. Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h30.
02 97 74 91 55 Mail : secretariat@saint-abraham.fr

Horaires d'ouverture des déchetteries

Sérent : P.A du Gros Chêne

Lundi : 13h30/18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h00/12h00 13h30/18h00

Ruffiac : Mardi et Jeudi 9h00/12h00

Samedi 9h00/12h00 et 13h30/18h00

Destruction de nids de guêpes ou frelons : 02 97 75 13 98

Médecins de garde (soir/ week-end) : 02 97 68 42 42

Pharmacies de garde (soir/ week-end) : 32 37

Dentistes de garde (soir/week-end) : 02 97 63 12 73

Cabinet Infirmier : 02 97 74 76 47

Hôpital Ploërmel : 02 97 73 26 26

Centre Anti- Poison : 02 99 59 22 22



Prochaine parution à partir du 20 septembre 2021. Merci de nous transmettre voses ou sujets 5 jours avant l'édition en les déposant à la Mairie ou par mail : secretariat@saint-abraham.fr